

Pardevant Le M^r. Royal du Bourg de la Calme de laugues, de
Amirque et d'arvignac s'aigne et en l'absence des temins cy apres
nommez. fut Present Jean Desombes L^r. rem^t. au Village d'interieur
Parr. de Canujob, lequel en qualite de mary et maître de d^r S^rus
dotaux de Jeanne Vignier a deuonna et confesi avoir eu d^r. S^rus
avant les Presens Ref^s. Pierre Vignier son beaufrere marie
deut^r. au Village de Vedines, cy Present et auytant La
somme de Quarante Neuf Livres quinze sols, sur et en diminution
de la Constitution Dotale et Droits Liges Patrimoniaux et maternels
de L^r. Jeanne Vignier Port^r. et Regl^r. par son Contrat de mariage
avec le Confesant, Nepe Constant M^r. Dont L^r. Jeanne Vignier
imputable cinq Livres de Droit. Car ainsi se fait et s'ac-
cuse Bourg de la Calme Arde du M^r. En Presence d'ant^r. Delbor-
pote et Sup^r. Jean-ant^r. Garil praticien deut^r. à l'autoin j'ouigno
avec L^r. Vignier, Les Desombes ayant deulx desavoi signez de
ce Enquis. Le Vingt sept^e. Novembre mil sept cent soixante dix huit
apres midy, et avant la signature Les Desombes a deulx qu'au
moy des Presens, un Orillet de trois petites Seigle que L^r.
Vignier luy a Contente Lon d^r. mariage Environ le sept. septembre
mil sept cent soixante dix sept sera desole et Canujob caus^r. d^r.
Vente de d^r. Com^r. stant compris et faisant partie
des Presens et à Laminule sont signez Vignier, Garil et
J^r.

Vergac nob. rœfal contée à St. Genesien le 28 x^{le} 1778

Rœx. Quatorze nob. Roy, commis rœgne

Exœdie et collatione sur la rœnietœ qui se devant
may à Jean Laporte du village de Vœdies
le rœgnœant

Passœant.

Nob. des Roy.

Quatorze consentœ par Jean Besnœs

et Antœrœs, œu fœrœs.

de St. Pœre rœgnœs de Vœdies

le 27^e 4^{le}.

1778.